



DESHERBANT ALLEES

AMM 2040079

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (CE) 1907/2006

Date de création : 30/03/2004

N° de fiche : 265

Révisée le : 11/01/2008

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Fournisseur :

COMERCIAL QUÍMICA MASSÓ, S.A.
Viladomat, 321, 5º - 08029 BARCELONA
Tel. 93 495 25 00 – Fax 93 495 25 02
Nº APPEL D'URGENCE :00 34 495 25 00
E-mail : masso@cqm.es
Apdo. Correos 35217 - 08080 BARCELONA

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Contient du dichlorprop-P. Peut déclencher une réaction allergique.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Constituants contribuant aux dangers :

Concentré soluble (SL) contenant :

- 72 g/l de GLYPHOSATE (sel d'isopropylamine)	Nr CAS : 38641-94-0	N R51/53
- 54 g/l de DICHLORPROP-P (sel d'amine).	Nr CAS : 15165-67-0	Xn R20/21/22
- 54 g/l de MCPA (sel d'amine)	Nr CAS : 20405-19-0	Xn R20/21/22

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau claire.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire pendant 15 minutes, si persistance de rougeurs ou d'irritation, consulter un ophtalmologue.

Ingestion : Appeler un médecin qui traitera symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser des extincteurs à poudre, mousse, anhydride carbonique ou eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Eviter que le produit ne se répande dans les égouts ou dans les cours d'eau. Absorber ou endiguer le liquide qui se répand avec du sable ou de la terre.

COMERCIAL QUIMICA MASSO, S.A.
SUCCURSALE FRANCE
14, rue Gorge de Loup 69009 LYON
Tél. : 04 78 64 04 72 – Fax : 04 78 83 07 29
E-mail : info@massogarden.com
[http:// www.massogarden.com](http://www.massogarden.com)

Page 1 sur 4



DESHERBANT ALLEES

AMM 2040079

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Consulter un spécialiste au sujet de la destination du produit récupéré et s'assurer que l'on est en parfaite conformité avec les réglementations locales en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Stockage : Conserver hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux, et dans l'emballage d'origine.

Manipulation : Produit irritant pour les yeux. Il est conseillé de porter des gants et des lunettes de sécurité lors de la manipulation du produit pur.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

La manipulation de ce produit comme tout produit chimique impose le respect de mesures élémentaires d'hygiène.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20°C : **Liquide limpide**

Couleur : **ambré**

Soluble en toutes proportions dans l'eau.

Point éclair : **>65°C**

Densité à 20°C : **env. 1,1**

pH du produit pur : **env. 7**

Tenue au froid : **limpide sans cristaux à -3°C**

10. STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable dans les conditions recommandées d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ orale (rat) : > 2000 mg/kg

DL₅₀ dermale (rat) : > 4000 mg/kg

Irritation / peau (lapin) : non irritant

Irritation / oeil (lapin) : modérément irritant

Sensibilisation / peau (cobaye) : non sensibilisant.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Toxicité sur les algues (*Scenedesmus subspicatus*) :

CEb50 (72h) : 29 mg/L

COMERCIAL QUIMICA MASSO, S.A.

SUCCURSALE FRANCE

14, rue Gorge de Loup 69009 LYON

Tél. : 04 78 64 04 72 – Fax : 04 78 83 07 29

E-mail : info@massogarden.com

[http:// www.massogarden.com](http://www.massogarden.com)



DESHERBANT ALLEES

AMM 2040079

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

CEr50 (72h) : 46 mg/L

- Toxicité sur les daphnies (*Daphnia magna*) :
CE50 (48h) : 59 mg/L

- Toxicité sur les poissons Truite arc en ciel (*Oncorhynchus mykiss*) :
CL50 (96h) : 24 mg/L

Dangereux pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

L'élimination du produit et le traitement du conditionnement ayant servi au stockage doivent être effectués en accord avec les législations locales, régionales ou nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non repris dans les législations du transport

ROUTE/FER : ADR/RID : **NON REPRIS**

AIR : IATA : **NON REPRIS**

MER : **NON REPRIS**

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbole : Sans classement

Phrases de risques :

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence :

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants.

S 13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

S 20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

S 28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S 46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de risque mentionnées au paragraphe 3 :

R20/231/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

COMERCIAL QUIMICA MASSO, S.A.

SUCCURSALE FRANCE

14, rue Gorge de Loup 69009 LYON

Tél. : 04 78 64 04 72 – Fax : 04 78 83 07 29

E-mail : info@massogarden.com

[http:// www.massogarden.com](http://www.massogarden.com)

Page 3 sur 4



DESHERBANT ALLEES

AMM 2040079

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Département Qualité
Signé: Rosana Marín

REVISÉE	MOTIF DE LA MODIFICATION ET DES SECTIONS AFFECTÉES	DATE
1	Règlement 1907/2006/CE	11/1/2008